



**MONSIEUR BERNARD ROMAN**  
**PREMIER VICE-PRESIDENT**  
**PRESIDENT DU CTP CENTRAL**

Lille, le 26 novembre 2010.

**Objet :** demande d'inscription de questions à l'ordre du jour du CTP Central du 10 décembre prochain en application de l'article 13 du règlement intérieur de l'instance.

Monsieur le Président,

En application de l'article 13 du règlement intérieur du CTP Central, et conformément à l'article 25 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985, lequel stipule que «*les questions entrant dans la compétence des comités techniques paritaires dont l'examen a été demandé par la moitié au moins des représentants titulaires du personnel sont obligatoirement inscrites à l'ordre du jour*», nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir inscrire les questions suivantes à l'ordre du jour de la séance du CTP Central du 10 décembre prochain.

- Question n°1 : Présentation du tableau des emplois et du tableau des effectifs et débat sur les moyens mis en œuvre pour réduire le nombre d'agents titulaires et CDI en affectation temporaire dans les Directions
- Question n°2 : Communication du Référentiel des Emplois et programmation d'une réunion de travail sur son contenu en présence d'un élu régional en charge des questions de personnel
- Question n°3 : Où en est-on dans la tenue du registre listant les traitements informatisés de données à caractère personnel dans l'Institution?

De même, étant donnée l'annulation du CTP CE initialement prévu le 7 décembre prochain, et considérant qu'aux termes de l'article 2 du règlement intérieur du CTP Central celui est compétent pour les questions relatives à « l'organisation des services relevant du Conseil Régional » sans restriction de périmètre, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir inscrire, en application de l'article 13 du règlement intérieur, les 3 autres questions suivantes à l'ordre du jour de ce même CTP Central du 10 décembre :

- Question n°4 : Règlement intérieur : organisation spécifique du temps de travail des personnels techniques des Lycées
  - o Autorisations d'absence,
  - o Report des jours RTT n'ont pris en raison de maladie, d'accident de travail, congés formation ...
- Dans un souci d'équité et d'égalité de traitement des salariés du Conseil Régional Nord/Pas de Calais, au vue des disparités constatées sur un certain nombre de droits accordés aux agents du Siège et des Ports, et **non** aux agents des Etablissements d'Enseignement.

.../...

.../...

- A la suite du vote du CTP Central du 19 novembre 2009 qui a émis un avis favorable au règlement intérieur « EPLE » qui prenait compte une renégociation des autorisations d'absences.

Quand pensez-vous mettre en place ce processus de renégociation ???

- Question n°5 : Point sur l'implantation des postes de catégorie B au sein des EPLE.

Rappel de l'engagement que vous nous avez fait connaître selon le ratio de l'Etablissement :

- 1 poste contrôleur management service général,
- 1 poste contrôleur management service maintenance,
- 1 poste contrôleur service restauration.

Le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 a créé un nouveau cadre d'emplois, celui des Techniciens territoriaux (fusion des cadres d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux et des contrôleurs territoriaux des travaux)

- Il était prévu l'ouverture d'un concours de contrôleur pour 2011, cette démarche sera-t-elle maintenue dans le cadre du nouveau concours de technicien ?
- Serait-il possible de connaître les lieux d'implantation actuelle des postes de catégorie B au sein de l'ensemble de nos EPLE et ceux qui sont prévus au vue de l'ouverture du futur concours de technicien ?

- Question n°6 : Point sur la fermeture d'Etablissements d'enseignement

- Devenir de nos collègues au vu de la fermeture du LP LALO – Lille
- D'autres fermetures d'Etablissements sont elles prévues ? si oui, lesquelles ?

Nous vous remercions de prendre en considération notre demande et, dans l'attente de nous rencontrer lors de ce CTP, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

**Les Elus CGT  
au CTP Central**

**Copies :**

- M. Jean-Marie ALEXANDRE, Vice-Président, Président du CTP CE et membre du CTP Central,
- Mme Catherine DE PARIS, Conseillère régionale déléguée au Personnel, Présidente du CTP HCE et membre du CTP Central,
- M. Yves DURUFLE, Directeur Général des Services,
- M. Georges DE VREESE, DGA Organisation Ressources,
- M. Xavier MAIRE, DGA - Directeur des Ressources Humaines.